



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 juin 2022

DATE DE CONVOCATION

10 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220616-22_06_16_09-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **seize juin** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI (présente de 18h30 à 18h41 puis de 18h47 à 20h10), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. Vincent DANCOURT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI (absente de 18h41 à 18h47), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Simon GEVREY ([supplié par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Daniel CHETTA](#)), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT ([supplié par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Bernard SOUBEYRAND ([supplié par M. Patrice LIEBELIN](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

16/06/2022/09

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	28
VOTANTS :	31

Objet : Modification du tableau des effectifs n°3/2022 – Création de poste – Concours

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la réussite au concours d'animateur (catégorie B – filière animation) d'un agent titulaire de la Collectivité, actuellement sur le grade d'adjoint d'animation territorial (Catégorie C – filière animation) et occupant les fonctions de Responsable de Structures,

Considérant que les missions réalisées par les Responsables de Structures, notamment relatives à l'encadrement des agents, relèvent de la catégorie B,

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission réunie le 07 juin 2022,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 1 ABSTENTION (M. Patrice LIEBELIN),
 - 30 voix POUR,
- **CRÉE** un poste d'animateur territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022,
- **APPROUVE** la modification en conséquence du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220616-22_06_16_09-DE

Fait à GENLIS, le 17 juin 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER